Muni-Info de Brébeuf

Printemps 2018
Volume 24 — Numéro 1

M. Marc L'Heureux
MAIRE

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

L'hiver est encore bien présent et le printemps pointe à l'horizon, on ressent déjà la chaleur des rayons de soleil.

En attendant les conditions météorologiques idéales, l'équipe municipale planifie les travaux d'infrastructures prévus en 2018. À l'aide du montant réservé au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), des travaux sont prévus sur les chemins de la Rouge, Premier-Plateau et/ou Le Tour-du-Carré et une partie du montant sera aussi consacrée à l'entretien des bâtiments.

Dans l'ensemble, nos bâtiments sont sains et vieillissent bien. Par contre, certains travaux sont nécessaires sur l'enveloppe extérieure des bâtiments pour les protéger et par le fait même, économiser de l'énergie.

Notre priorité est la pérennité de nos infrastructures: bâtiments et routes.

Le partage des ressources entre les municipalités est aussi une priorité.

En effet, l'amélioration des services à la population exige la recherche de partenariat avec nos voisins.

Comme vous en avez déjà probablement entendu parler, nous avons conclu une entente de partage en loisirs avec la ville de Mont-Tremblant. L'offre sportive accrue s'inscrit très bien dans notre optique de persévérance scolaire et notre politique familiale.

Nous partageons également une ressource en loisirs et culture, Madame Sandy Duncan, avec les municipalités de Montcalm et d'Arundel. Actuellement elle planifie entre autres le Salon du livre, et la commémoration du 100e anniversaire du pont Prud'homme conjointement avec le comité culturel.

De plus, une régie de collecte des matières résiduelles regroupant des municipalités de la zone ouest de la MRC est en cours de création et renforcera notre service de gestion des matières résiduelles.

La valorisation du noyau villageois et de l'agriculture sont à l'ordre du jour au conseil municipal. D'ailleurs, nous organiserons une rencontre avec la population pour échanger sur ces sujets.

Dans le but de mieux informer les citoyens, nous avons intégré au Muni-info une nouvelle rubrique « Échos du conseil » résumant les décisions prises par le conseil lors des dernières séances.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter une belle retraite à Mme Diane Gingras, et souhaiter la bienvenue à Mme Karine Vaillancourt, notre nouvelle secrétaire-comptable.

Nous vous encourageons à nous faire part de vos commentaires.

Bonne saison
Le maire
M. Marc L'Heureux

BIBLIOTHÈQUE

Le Réseau BIBLIO des Laurentides offre aux abonnés de ses municipalités membres **l'accès à plusieurs livres et ressources numériques!** Pour utiliser le service de livres et ressources numériques, l'abonné doit se rendre sur le site web du Réseau BIBLIO des Laurentides au www.mabibliotèque.ca sous l'onglet *Livres et Ressources numériques* pour pouvoir s'identifier avec son numéro d'usager et son NIP BIBLIO. Pour les usagers qui ne possèdent pas encore leur NIP BIBLIO, il suffit de faire la demande à sa bibliothèque municipale. Les livres numériques peuvent être consulter grâce aux tablettes ou liseuses de marque Android, Kobo, iPad, Sony Reader et sur ordinateur. Ce service est entièrement GRATUIT!

Livres et ressources numériques

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux

Salon du livre des Trois-Vallées
LAURENTIDES

SALON DU LIVRE
DES TROIS-VALLÉES LAURENTIDES

Le Salon du livre des Trois-Vallées Laurentides sera présent pour l'année 2018 dans la Municipalité de Brébeuf les 19-20-21 octobre. Suivez-nous sur notre page Facebook *Salon du livre des Trois-Vallées @SDLD3V* afin d'obtenir les détails de la programmation.

Restez à l'affût!

LA FARANDOLE
DE BRÉBEUF

Dîners communautaires

Nos dîners communautaires qui ont lieu le 2e jeudi de chaque mois sont de plus en plus populaires car nos 60 ans et plus sont au rendez-vous. Nous servons au-delà de 65 succulents repas chaque mois et ceci à petit prix. Joignez-vous à nous pour rire et partager de bons moments.

Cette année encore, pour le repas du 10 mai, nous aurons le privilège d'être servis par les élus et les employés de notre municipalité. Un merci particulier à notre maire Marc L'Heureux et à tout son équipe pour leur implication auprès de nous, les aînés.

Le Centre d'action bénévole Laurentides offre différents services pour nos aînés (plats surgelés, popote roulante, magasinage à St-Jérôme, service d'épicerie fourgonnette, aide aux formulaires). Vous n'avez qu'à communiquer au 819-425-8433 pour de plus amples informations.

N.B. Plusieurs de nos bénévoles nous quittent, nous sommes donc à la recherche de bénévoles pour nos dîners, si vous êtes intéressés à travailler avec nous dans la joie et la bonne entente, s.v.p. veuillez me contacter. Il suffit de 4h. 7 fois par année soit pour servir, desservir, pour aider à la "popote" et/ou à la vaisselle. Croyez-moi, vous aurez beaucoup de plaisir à partager ces moments avec nous.

MERCI pour le travail EXCEPTIONNEL de nos bénévoles sur qui on peut toujours compter pour préparer, cuisiner, ramasser, laver la vaisselle et ce pour environ 60 personnes. Ils le font toujours dans la joie et l'harmonie. Quel immense privilège pour moi, de pouvoir partager ces moments avec vous! BRAVO ET MILLE MERCIS À VOUS TOUS ET TOUTES.

Anne-Marie Roberge, responsable,
819-429-6704

COMITÉ DES LOISIRS
DE BRÉBEUF

La 47ième édition du Carnaval de Brébeuf a connu un grand succès! Nous vous remercions de votre implication et d'avoir participé en grand nombre aux festivités cette année.

Malgré la température froide du premier week-end, nous avons pu profiter des activités de plein air du second week-end grâce au mercure plus élevé. La Féerie sur la Glace avec le bouillon à Hélène fût un grand succès: merci à Hélène, Luc-André et Katrine pour cette activité. Alain, Johanne, Francine et Maurice ont pris en charge le Rallye automobile et nous les en remercions. Un gros merci aux gens qui étaient derrière le costume du bonhomme Carnaval, vous saurez vous reconnaître. Sans oublier la participation des arbitres ainsi que les personnes qui ont travaillé dans la cuisine. C'est grâce à la participation de la communauté de Brébeuf que ce Carnaval est un succès d'année en année. Merci beaucoup pour votre implication!

Vous désirez devenir duchesse, vous avez des idées d'activités de sport et/ou loisirs ou vous aimeriez participer à l'organisation du prochain carnaval, S.V.P. nous contacter par le biais de notre page Facebook (Carnaval de Brébeuf) ou par courriel à CDLBrebeuf@bell.net.

MERCI DE NOTRE PART....

LE COMITÉ DES LOISIRS

ACTIVITÉS
AU PARC-EN-CIEL

Le tennis devrait ouvrir le 18 mai prochain dépendamment de la météo. L'abonnement est gratuit à cause des conditions du terrain de tennis. La municipalité est en attente pour l'obtention d'une subvention pour la réfection du terrain. Pour toutes informations nécessaires concernant le terrain de tennis, communiquez avec Peter au (819) 429-8387

L'Épluchette de blé d'Inde annuelle du Comité aura lieu le week-end du **11 août**. Tournoi de balle molle et activités diverses pour les grands et les petits.

À LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Zumba — le lundi soir à 18 h 15 du 30 Avril au 11 Juin 2018. Contactez Nadia pour informations au (819) 324-6511

Soirée country avec orchestre — le vendredi soir à 18 h 30 jusqu'au 4 Mai 2018. Pour informations contactez Pierre Labelle au (819) 425-5873 ou Peter au (819) 429-8387. Apportez votre chapeau et vos bottes et venez danser.

Cours de danse country — les lundis à 13h.

Les activités de sports et loisirs sont affichées à l'extérieur à la Salle communautaire et sur la page Facebook du Comité.

ENTENTE INTERMUNICIPALE

Nous sommes fiers de vous informer qu'une entente intermunicipale est conclue avec la Ville de Mont-Tremblant afin que vous puissiez profiter de certaines de leurs infrastructures de loisirs au même tarif préférentiel que les Tremblantois et Tremblantoises.

Afin de bénéficier de cette entente, vous devez obligatoirement vous présenter au bureau municipal de Brébeuf durant nos heures d'ouverture pour obtenir votre attestation de résident (e).

N.B. Tous les membres de la famille doivent obtenir leur carte respective.

Pour de plus amples informations au sujet de l'entente et pour obtenir la liste des documents à fournir comme preuve de résidence, dirigez-vous sur la page d'accueil de notre site Web.

COMMUNIQUÉ
FESTIVITÉS POUR LE CENTENAIRE DU PONT PRUD'HOMME

C'est avec plaisir que la municipalité de Brébeuf vous informe qu'un calendrier des festivités est en voie de réalisation. Un comité a été formé afin de mettre sur pied des activités pour souligner cet important anniversaire. Durant l'été, vous serez conviés à plusieurs évènements liés au pont et à son environnement. Soyez à l'affût de la prochaine publication du bulletin municipal pour la publication de ce calendrier.

C'est avec plaisir que la municipalité de Brébeuf invite les artistes à participer au concours artistique organisé dans le cadre du centenaire du pont couvert Prud'homme. Le point culminant de ce concours sera un rendez-vous artistique le **21 juillet 2018 dès 8h30** pour réaliser ou finaliser vos œuvres en direct sur le site du pont.

Ce concours est ouvert à tout artiste en arts visuels présentant des réalisations dans ces catégories:

CATÉGORIE DE MÉDIUMS :

- Peintures (aquarelle, gravures traditionnelles, techniques mixtes, dessin);
- Œuvres numériques et photographie;

CATÉGORIES D'ÂGE:

- 6-14 ANS
- 15-17 ANS
- 18 +

Vous pouvez vous inscrire avant le **1er juillet 2018. Le formulaire d'inscription sera disponible sous peu sur le site de la municipalité**.

Le dépôt des œuvres doit se faire avant le **1er octobre 2018** aux bureaux de la municipalité. Le dévoilement des gagnants dans chaque catégorie aura lieu le 10 novembre lors de la grande fête de clôture des festivités du 100e du Pont Prud'homme.

Lors de la publication du prochain bulletin, la nature des prix vous sera communiquée.

Comité des fêtes du 100e anniversaire du Pont Prud'homme

SAISON ESTIVALE 2018

CAMP DE JOUR
Les Aventuriers de Brébeuf

Le printemps est à nos portes, le soleil nous réchauffe le bout du nez et nous pensons déjà à cet été! L'équipe du camp du jour Les Aventuriers de Brébeuf est prête pour de nouvelles aventures. Venez nous rencontrer lors de la soirée d'inscription le 24 avril prochain! Au menu cet été: des sorties étonnantes, des invités captivants, des activités éclatées et tout cela, dans une ambiance sécuritaire et agréable!

Au plaisir,
Catherine Laferrière (Fuji),
coordonnatrice du camp de jour de Brébeuf

MERCREDI BASKETBALL ET DODGEBALL

Ouvert à tous!
à partir du 21 mars de 19h à 21h
Gymnase à l'école Le Carrefour
pour plus d'information contacter
Dominique: dominert@gmail.com

PAGE FACEBOOK ET SITE WEB

Vous désirez en découvrir davantage sur votre municipalité?

Suivez-nous sur notre page Facebook afin d'être au courant de toutes les actualités et les nouveautés en lien avec cette dernière.

Vous trouverez également une foule d'informations sur le site web de la Municipalité **www.brebeuf.ca**

SAVIEZ-VOUS
QUE LE TRANSPORT ADAPTÉ

a réalisé 406 passages dans votre municipalité en 2017? Ainsi que pour l'ensemble du territoire desservi par TACL nous avons réalisé 39 592 transports de porte à porte. Pour nous connaitre d'avantage visitez: www.transportlaurentides.ca

TRANSPORT adapté des Laurentides

Pour Brébeuf

Saviez-vous qu'un taxibus peut vous emmener de Brébeuf à Mont-Tremblant aller-retour 2 fois par jour sur semaine? Ce taxi collectif sur réservation au coût de 4$ par personne.

Une fois à destination, vous pouvez poursuivre votre route jusqu'à St-Jérôme avec les autobus de l'Inter des Laurentides.

Ces nouveaux autobus urbains et confortables offrent 10 allers-retours par jour sur semaine entre Mont-Tremblant et St-Jérôme et 4 les fins de semaines, pour 6$ par passage avec wifi gratuit.

Pour info: 1 877-604-3377 ou linter.ca

l'inter des Laurentides

LES CHIENS
ET LES PARCS PUBLICS

Les chiens sont **strictement interdits**

- À la plage municipale
- Au Parc-En-Ciel, aux endroits suivants: l'aire de jeu pour enfants, sur le terrain de balle, sur les terrains de tennis et sur la patinoire (les chiens sont autorisés seulement dans le stationnement et sur les aires non gazonnées à proximité du Pavillon).

La présence des chiens est autorisée dans tous les autres parcs de la municipalité; cependant, votre chien doit **obligatoirement en tout temps être tenu en laisse** et vous devez ramasser les excréments de votre animal.

PARC CANIN

La municipalité a aménagé un espace public comme Parc canin. Les chiens peuvent ainsi socialiser et courir en toute sécurité et liberté.

Ce terrain est situé sur le Chemin du Domaine des Cèdres, à l'arrière du garage municipal, à moins de 300 mètres du Parc-En-Ciel. Arrivé au 26 chemin du Domaine des Cèdres (espaces de stationnement disponible), vous empruntez un sentier identifié ***«Descente de canots et Parc Canin»*** (2 minutes de marche) qui vous mène à une clairière, bordée par une érablière. Le parc n'est pas clôturé.

Nous demandons aux utilisateurs de respecter certaines règles afin d'assurer la sécurité des usagers et la propreté du parc.

- Les chiens doivent être gardés en laisse jusqu'à la clairière.
- Vous devez ramasser les excréments de votre chien et en disposer de manière hygiénique dans la poubelle prévue à cet effet.
- Les enfants de 12 ans et moins sont admis uniquement accompagnés d'un adulte
- Il est interdit de laisser un chien sans surveillance

Nous invitons les propriétaires de chiens à partager cet espace en toute harmonie

QUE FAIRE
EN CAS D'INONDATION

Prenez les précautions suivantes:

- montez à l'étage les objets de valeur et ceux qui peuvent être déplacés du sous-sol ou du rez-de-chaussée;
- mettez à l'abri les produits chimiques ou nocifs tels que les insecticides et les résidus d'huile usagée. En replaçant ces produits, assurez-vous qu'ils demeurent hors de la portée des enfants;
- bouchez le drain au sous-sol pour réduire les apports d'eau que le tuyau de drain pourrait amener;
- enlevez tous les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain afin d'éviter qu'ils soient projetés ou emportés par le courant. Fixez tout objet encombrant, à l'extérieur, qui pourrait être emporté par l'eau et représenter un danger pour autrui;
- Fermez le gaz et l'électricité. Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant.

Pendant l'inondation:

- Quittez votre domicile si le niveau d'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent;
- Emportez avec vous seulement les articles essentiels n'oubliez pas les vêtements chauds et imperméables en cas de pluie;
- Conduisez prudemment et n'hésitez pas à abandonner votre véhicule si votre moteur cale;
- Prévenez la municipalité du lieu où vous joindre si vous n'allez pas dans un centre de services aux sinistrés.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE
DES INSECTES PIQUEURS

La firme G.D.G. Environnement Ltée poursuivra son programme à Brébeuf pour la saison estivale 2018.

Afin d'assurer la qualité du service que votre municipalité s'offre, voici les recommandations que nous émettons aux citoyens afin d'empêcher la prolifération des moustiques en milieu résidentiel :

- Assurez-vous que vos drains soient en bonne condition et que l'évacuation de l'eau se fasse bien;
- Préparez votre piscine tôt, une piscine non-démarrée peut générer des moustiques dès la troisième semaine de mai;
- Ne pas laisser de pneus qui contiennent de l'eau à l'extérieur et à proximité des habitations. Limiter la présence de tas de feuilles mortes ou bâches au sol;
- Retournez votre bateau ou votre chaloupe ou, si vous les laissez à l'endroit, assurez-vous d'enlever le drain;
- Videz les brouettes et seaux, puisque remplis d'eau, ils constituent d'excellents milieux producteurs de moustiques;

Tous ces contenants sont capables de produire plusieurs centaines de moustiques à chaque 7 ou 8 jours.

Pour toutes requêtes, une ligne info-moustique est disponible: (844) 840-8700 ou écrire à infomoustique@gdg.ca

FLASH INFO RÉCUPÉRATION

La cueillette sélective

Depuis déjà plusieurs années que la cueillette sélective existe, nous avons pu constater de nettes améliorations en matière de recyclage, mais il y a encore place à amélioration.

Voici quelques informations :

- Tous les types de plastiques sont récupérés. Les plastiques portant les numéros 1 à 7 (sauf le no 6) vont dans votre bac vert alors que le plastique no. 6 est récupéré via votre écocentre.
- La plupart des papiers et cartons sont recyclables, sauf les papiers souillés ou imbibés de gras, le papier ciré, le papier peint et les autocollants, etc.
- Des bacs verts sont disponibles à la municipalité pour les personnes dont le bac vert ne suffit plus.

ÉCHOS DU CONSEIL

Voici quelques décisions qui ont été prises par le conseil municipal ces derniers mois.

- Abrogation du programme de bourses persévérance et réussite éducative, le conseil désire revoir toutes les facettes de ce programme afin de bien répondre à l'objectif de persévérance scolaire.
- Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- Mme Diane Gingras, secrétaire-comptable à quitter ces fonctions pour la retraite et elle est remplacé par Mme Karine Vaillancourt. Le conseil municipal remercie Mme Gingras pour ses loyaux services et lui souhaite une bonne retraite. De plus, il souhaite la bienvenue à Mme Vaillancourt dans l'équipe municipale.
- Abrogation du règlement établissant le programme de revitalisation du territoire (crédit de taxes foncières), le programme ne répondait plus aux objectifs pour lesquels il avait été instauré.
- Le conseil municipal remercie M.Pierre Gauthier, membre sortant du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour son implication. Il renouvelle le mandat de M. Michel Richard pour deux ans et nomme M. Nicolas Kim pour remplacer M. Gauthier pour un mandat de deux ans, à ce même comité.
- La municipalité a déposé une demande de subvention au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour la réfection du terrain de tennis. Une demande d'aide financière pour l'organisation d'activités de culture et de loisirs a aussi été déposée dans le cadre de l'organisation d'un Salon du livre.
- Le conseil municipal a adopté un nouveau règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000.00$.
- La municipalité a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Tremblant pour l'utilisation de certaines installations de loisirs.
- Le conseil municipal à démontrer son intérêt a participé à la création d'une future régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles.
- Le conseil municipal a établi les tarifs pour le camp de jour 2018 et a fait l'engagement d'une partie du personnel qui travaillera à ce camp de jour.

Pour l'intégralité des procès-verbaux vous pouvez visiter notre site web.

LA MRC DES LAURENTIDES

souhaite faciliter l'accès, soutenir l'agriculture et aider la relève agricole à s'établir sur son territoire

Projet *L'ARTERRE* (Anciennement nommé *Banque de terres*). Avec l'objectif de dynamiser le développement de l'agriculture, la MRC des Laurentides offre un service d'accompagnement et de jumelage personnalisé afin d'en arriver à une entente qui soit bénéfique tant pour le propriétaire que pour l'agriculteur ou aspirant agriculteur afin de remettre les terres en culture. Ces ententes sur mesure peuvent prendre la forme de location à long terme, de transfert, de location avec option d'achat, de mentorat, etc., en fonction des objectifs et des besoins de chacun.

L'information décrivant les terres, le type d'agriculture souhaité ainsi que les durées de location envisagées par les propriétaires sont affichés sur le site Internet www.arterre.ca

Pour plus d'informations, pour **inscrire une terre agricole** ou pour les personnes ayant un projet agricole, veuillez contacter Élyse Martineau, agente de maillage, à la MRC des Laurentides au 819-425-5555 poste 1041.

L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler
Faciliter l'accès au monde agricole

Aide-mémoire

Bureau municipal de Brébeuf
Réception : (819) 425-9833 poste 5300
Greffe : (819) 425-9833 poste 5301
Service d'urbanisme : (819) 425-9833 poste 5303

ABRIS D'AUTO (TEMPO) ET CLÔTURES À NEIGE

Vos abris d'auto temporaires (toile et structure) et clôtures à neige doivent être enlevés au plus tard le 1er mai. Nous vous rappelons que ces structures temporaires ne sont autorisées que durant la saison hivernale.

LES FEUX DE PLEIN AIR

Du 15 mars au 15 novembre, vous devez obtenir un permis au bureau de la municipalité avant de faire un feu ayant une superficie supérieure à un feu de camp. Le permis est gratuit.

Les feux de camp doivent avoir une superficie maximum de 1 mètre, par 1 mètre et pas plus de 1 mètre de hauteur et doivent être entourés de matières incombustibles.

Lorsqu'une interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert est émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, **tous les feux sont interdits**, incluant les feux de camp. Soyez à l'écoute de ces informations.

En tout temps, faites preuve de civisme et évitez d'enfumer votre voisinage.

VENTE DE GARAGE

Vous devez obtenir un certificat d'autorisation (5$) avant la tenue d'une vente de garage sur votre terrain. Vous pouvez obtenir ce certificat au bureau municipal durant les heures d'ouverture du bureau.

RÉCUPÉRATION DE FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

Dans la semaine du 20 avril et ce jusqu'au 27 mai, un chariot sera installé à l'arrière de la salle municipale pour la récupération des feuilles et résidus verts.

Vous êtes invités à venir porter vos sacs de feuilles. Nous vous demandons d'empocher vos feuilles et surtout de ne déposer dans le chariot que des sacs contenant des feuilles et résidus verts provenant de vos terrains. Vous devez toujours déposer vos sacs dans le chariot et non tout autour.

S.V.P. assurez-vous de limiter le poids de vos sacs pour en faciliter leurs manipulations manuellement.

PLAGE MUNICIPALE

La Plage municipale sera accessible à compter de la mi-juin, veuillez consulter notre site web pour de plus amples détails.

Tarifs d'accès pour les résidants de Brébeuf

Carte d'accès individuel saison:	12 $ /personne
Tarif familial	45 $ /famille
Enfants 12 ans et moins:	Gratuit

À noter: Aucune carte d'accès saisonnière pour les résidents ne sera vendue à la plage.

À compter de la mi-mai, vous pourrez vous procurer votre carte d'accès en vous présentant au secrétariat municipal **ou en complétant le formulaire disponible sur le site Web de la municipalité** et en nous le retournant accompagné du paiement. Nous vous transmettrons alors les cartes par courrier.

Sur le site de la plage municipale, vous pourrez vous procurer que des accès journaliers.

Les détenteurs d'une carte d'accès à la plage, propriétaires ou locataires peuvent acheter au bureau municipal une passe à poinçons de 5 ou 10 accès à utiliser pour donner accès à la plage à leurs visiteurs.